

MAIRIE DE PANNESSIERES
COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 30 octobre 2014

Présents : Charles CHEVAILLER, Jean-Claude COMPAGNON, Nicolas GARCIN,
Brigitte DOUVRE, Gaël MONNERET, Maurice MONNET, Jean-François
REHFUSS, Pascal SIMONET, Sara GALLASSO.

Absents excusés : Christophe MARION, Francine JACQUET.

a été élue **secrétaire** : Brigitte DOUVRE.

1) **Le compte rendu de la réunion du 25/ 09/ 2014** est approuvé à l'unanimité.

2) **Délibérations :**

N° 47/ 2014 : Inscription des chemins ruraux au Plan Départemental des
Itinéraires de Promenade et de Randonnées.

N° 48 A / 2014 : Affouage 2015-2016 : parcelles 6 et 7, règlement
d'exploitation.

N° 48 B / 2014 : Affouage 201⁴~~5~~-201⁵~~6~~ : Délivrance aux affouagistes :
Houppiers des parcelles 28 et 29 estimés à 100 stères pour la somme de
500€, règlement d'exploitation. Pascal Simonet, Charles Chevailler,
Christophe Marion et Gaël Monneret sont responsables de la bonne
organisation et du bon déroulement de l'opération.

N° 49 / 2014 : Budget : Délibération clôturant le compte logements sociaux.

N° 50 / 2014 : Approbation du PLU. Les services de l'Etat ont un délai de deux
mois pour se prononcer sur sa légalité avant qu'il ne soit applicable.

N° 51 / 2014 : Enregistrement d'une installation classée. La société « La
comtoise des viandes » est classée dans le cadre de la protection de
l'environnement.

N° 52 / 2014 : Les propositions d'aménagement du terrain de jeux étudiées
par Francine Jacquet et Gaël Monneret sont adoptées. Le conseil opte pour
une clôture grillagée, un cheminement piéton, un espace en partie ombragé
réservé aux jeux et équipé d'une structure. Des bancs seront disposés autour
du terrain. Une demande de subvention sera envoyée au Conseil Général.

N° 53 / 2014 : Approbation du nouveau DPU (Droit de Préemption Urbain) lié
à la transformation du POS en PLU. Il correspond dans la commune aux
zones urbanisées et à urbaniser.

3) Points à l'ordre du jour :

- Etat du budget au 10 Octobre. Le maire présente un bilan du budget de fonctionnement qui permet de prévoir un excédent de 7400 € au moment de sa clôture. Il conviendra d'être vigilant sur les dépenses à engager en 2015, sachant que les dotations de l'Etat vont aller en diminuant. Par contre, sans puiser dans les réserves, une somme de 40000€ est encore disponible à l'investissement.

- Propositions notariales concernant les terrains de Roger Mouillard. Maître CERRI de Poligny s'occupe de la succession qui présente quelques difficultés administratives. La commune se portera acquéreur des parcelles situées dans la zone U1 du PLU. Il est prévu de rencontrer les autres propriétaires de cette zone afin de rendre possible un projet d'urbanisation.

- Réalisations : Enrochement sur la route de Mercenet par l'entreprise Piquand pour un coût de 30340 € HT dont 60 pour cent à la charge d'ECLA et 40 pour cent à la charge de la commune.

Réparation du mur de soutènement de la route de la Chaumette, au niveau de l'hôtel des Monts Jura par l'entreprise Palanghui pour un coût de 24790 € HT dont 60 pour cent à la charge d'ECLA et 40 pour cent à la charge de la commune.

- Achat d'un nouveau copieur à la société Pérono pour la somme de 3400 € HT. Le vendeur nous propose de conserver l'ancien matériel et de le mettre au service des associations de la commune.

4) Questions diverses :

- Gaël Monneret et Pascal Simonet présentent le compte-rendu de l'Assemblée Générale du syndicat des eaux l'Heute la Roche qui s'est tenue à Pannessières le samedi 25 octobre. Une cinquantaine de participants ont entendu le bilan de l'exploitation, le rapport financier et les projets. En utilisant en partie pour le financement des subventions régionales (Aides aux entreprises de travaux publics), le syndicat poursuivra l'amélioration de ses services en rénovant les points les plus anciens du réseau (certaines canalisations ont plus de 70 ans), en vérifiant les différents puits et en supprimant totalement les quelques canalisations en plomb qui subsistent encore. Un document permettant de découvrir les activités du syndicat ainsi que la qualité de l'eau que nous consommons est disponible à la consultation en mairie.

- Jean-François Rehfuss et Nicolas Garcin présentent la préparation technique des futurs outils de communication de la commune. Le premier aura en charge le site, le second la mise en page et la publication du bulletin.

- Nicolas Garcin présente le bilan du conseil d'école maternelle qui a eu lieu à Perrigny. Il semble que le nouveau fonctionnement des écoles ne soit pas encore au niveau des attentes des parents, notamment pour la moyenne section. La mise en place des TAP entraîne des coûts supplémentaires pour les communes ... et pour les parents. Les délégués parents d'élèves de Pannessières s'étonnent de ne pas être invités aux réunions quand elles concernent les sections primaires. D'autre part, une section maternelle est menacée de fermeture faute d'effectifs.

- Mesdames Bois, Grenier et Pelletier ont entrepris un nouvel aménagement de la bibliothèque dans une salle de la mairie : un espace plus spacieux et plus clair qui, une fois aménagé et décoré, accueillera, nous le souhaitons, de nombreux lecteurs. Merci pour leur implication dans la vie du village.

- Célébration du 11 novembre : elle aura lieu devant le monument aux morts de la commune à 11h30, soutenue par la fanfare conliègeoise et les représentants des anciens combattants. Un vin d'honneur sera offert à la suite de la cérémonie dans la salle du foyer.

5) Dates à retenir :

- Jeudi 20 novembre : réunion de la commission communication.
- Jeudi 27 novembre : réunion du conseil municipal.

La séance est levée à 11h.

Le Maire : Maurice Monnet



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Monnet', written over a circular official seal. The seal is for the Mayor of Pannesier (MAIRE DE PANNESIER) and features a central emblem of a figure on horseback. The seal also contains the number '39570' at the bottom and two small stars on either side. A long horizontal line is drawn through the signature and the seal.